

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION														
08 juin 2026	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux														
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)														
Procès-verbal Conseil Municipal du 05 juin 2026 à 18h00	<p>15 membres du Conseil présents :</p> <p>DAVAL S, DOLCI A, GALMICHE A, GALMICHE J-L, GENET F, GENEY I, GRANDMOUGIN J-S, HACQUEMAND P, HAILLANT M, LAMBOLEY E, LARIQUE G, MASNADA J-P, PERNIN C, POULMAR H, SAILLEY V, SAINTIGNY H.</p> <p>Secrétaire de séance : SAILLEY V.</p>	<p>4 membres du Conseil absents :</p> <p>DAVAL C, FAIVRE G, GENET F, MOUGENOT T. (a donné procuration à GRANDMOUGIN J-S)</p> <p>Quorum atteint.</p>														
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION														
Election des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue des élections sénatoriales 2026	<p>Le sénat est renouvelé pour moitié tous les 3 ans. Leurs membres sont donc élus pour 6 ans. Les élus de la Haute-Saône sont actuellement Alain JOYANDET et Olivier RIETMANN, leur mandat arrive à échéance durant cette année 2026.</p> <p>Les élections sénatoriales sont dites à suffrage indirect c'est-à-dire que les sénateurs sont élus par les représentants des communes. Le nombre de délégués est défini par rapport au nombre d'élus du conseil municipal.</p> <p>Avec 19 conseillers, la commune de SERVANCE-MIELLIN doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, c'est l'objectif de la réunion du conseil municipal de ce soir avec un vote à bulletin secret.</p> <p>Le Maire rappelle que le vote pour les sénateurs du dimanche 27 septembre est obligatoire sous peine de sanction au tribunal judiciaire. Tout candidat s'engage à être disponible ce jour-là pour un vote qui se passera à VESOUL, le matin et l'après-midi si 2^{ème} tour de scrutin.</p> <p><u>Composition du bureau de vote:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président : SAINTIGNY Henri ➤ Secrétaire : SAILLEY Virginie ➤ Deux conseillers les plus jeunes : HAILLANT Mathilde et GALMICHE Anaïs ➤ Deux conseillers les plus âgés : MASNADA Jean-Pierre et HACQUEMAND Pascal <p>Le Maire fait alors appel à candidats titulaires, 7 membres du conseil acceptent de se présenter : Agnès DOLCI, Jean-Luc GALMICHE, Mathilde HAILLANT, Elodie LAMBOLEY, Jean-Pierre MASNADA, Caroline PERNIN, Henri SAINTIGNY.</p>	<p>Délégués titulaires :</p> <p>Votants : 16 Majorité : 9</p> <p>Ont obtenu :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>H. SAINTIGNY</td><td style="text-align: right;">15</td></tr> <tr><td>JP. MASNADA</td><td style="text-align: right;">15</td></tr> <tr><td>JL. GALMICHE</td><td style="text-align: right;">13</td></tr> <tr><td>A. DOLCI</td><td style="text-align: right;">13</td></tr> <tr><td>M. HAILLANT</td><td style="text-align: right;">9</td></tr> <tr><td>C. PERNIN</td><td style="text-align: right;">8</td></tr> <tr><td>E. LAMBOLEY</td><td style="text-align: right;">7</td></tr> </table> <p>Les 5 premiers sont élus à la majorité.</p>	H. SAINTIGNY	15	JP. MASNADA	15	JL. GALMICHE	13	A. DOLCI	13	M. HAILLANT	9	C. PERNIN	8	E. LAMBOLEY	7
H. SAINTIGNY	15															
JP. MASNADA	15															
JL. GALMICHE	13															
A. DOLCI	13															
M. HAILLANT	9															
C. PERNIN	8															
E. LAMBOLEY	7															

	<p>Le vote à bulletin secret est organisé, chacun doit rendre un bulletin avec au maximum 5 noms sous peine de nullité.</p> <p>Après proclamation des résultats pour les 5 délégués titulaires, le Maire fait appel à candidature pour les délégués suppléants : Elodie LAMBOLEY, Caroline PERNIN, Virginie SAILLEY se présentent.</p>	<p>Délégués suppléants :</p> <p>Votants : 16 Majorité : 9</p> <p>Ont obtenu :</p> <p>V. SAILLEY 16 E. LAMBOLEY 16 C. PERNIN 16 sont élues à l'unanimité.</p>
<p>Questions diverses</p> <p>Clés à l'usage des présidents d'associations</p> <p>Colis de Noël</p> <p>Protection sur RD 486</p>	<p>Suite aux incidents constatés récemment : utilisation des salles hors autorisation de la mairie, les conseillers demandent à réviser les conditions d'utilisation des salles et leur mode de réservation.</p> <p>Pour ce Noël 2026, 188 personnes sont identifiées actuellement en résidence principale. 2 formules sont proposées : travailler avec le commerce local ou utiliser les possibilités d'une épicerie extérieure artisanale. Après discussion, il apparaît dangereux de se couper brutalement du local. Une ouverture extérieure est possible mais à limiter pour éviter un message négatif vers des équipes dont nous avons besoin toute l'année.</p> <p>Un passage piéton est disposé à l'entrée de SERVANCE côté TERNUAY dans une partie où la route présente une courbe. La vitesse réelle des véhicules est incompatible avec un passage des enfants se rendant à l'arrêt de bus. Il est demandé de réfléchir à une solution pour sécuriser ce lieu.</p>	<p>A préparer pour septembre 2026</p> <p>Colis pour les hommes en local, ouverture colis des femmes vers l'épicerie artisanale.</p> <p>1^{ère} idée à tester : mettre en place des figurines d'enfants en bord de route.</p>

Le Maire,
Henri SAINTIGNY



La secrétaire de séance,
Virginie SAILLEY


